Voyage de la Femme

Shaikh Muhammad Ibn Salih Al-'Uthaymin

Question : Une femme veut voyager à Jeddah pour accomplir une *'Umra*. Un *Mahram* (parent masculin) l'accompagne à Riyad, elle prend l'avion et un autre *Mahram* la reçoit à Jeddah. Cela est-il permis ?

Réponse : Si cela est déjà arrivé, c'est trop tard. Mais en vérité, cela lui est interdit parce qu'elle est comprise dans la généralité de la parole du prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) : *« Une femme ne doit pas voyager sauf avec celui qui est un Mahram (parent masculin ou son mari). »* [rapporté par Al-Bukhari et Muslim] Et cette femme a voyagé sans *Mahram* donc il est vrai à son sujet qu'elle est tombée dans ce que le messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a interdit.

En effet vous pouvez dire : « En vérité si son *Mahram* l'accompagne à l'aéroport et que l'autre *Mahram* la reçoit, le danger (de voyager seul) est levé et le messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a seulement interdit cela en raison de la crainte du danger. Donc, si le danger est levé, il n'y a aucun mal. » La réponse à cela est que le messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a fait une prohibition sans restriction. Il a dit : *« Une femme ne doit pas voyager sauf avec celui qui est un Mahram. » Un homme s'est levé et a dit : " ô messager d'Allah, en vérité ma femme est sortie pour le Hajj et en vérité j'ai été enrôlé pour continuer telle et telle expédition." Donc il (le prophète) a dit : « Va et accomplis le Hajj avec ta femme. »* [rapporté par Al-Bukhari et Muslim] Ainsi, le messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a ordonné qu'il annule son expédition et parte avec sa femme. Le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a-t-il cherché une explication de cet homme ? A-t-il dit : " ta femme est-elle en sûreté ou non ?" Non. A-t-il dit : "D'autres femmes sont-elles avec elle ou non ?" Non. Il ne l'a pas dit. A-t-il dit : "est-ce une vieille femme ou une demoiselle ?" Il ne l'a pas dit. Donc le principe est que la formulation reste sur la généralité de sa signification, d'autant plus que l'histoire de cet homme est arrivée pour appuyer la généralité. En ce qui concerne l'accompagnement de la femme par un *Mahram* à l'aéroport - et j'espère que vous êtes tous avec moi dans (la compréhension) de cette question. Si je me trompe alors corrigez mon erreur et si j'ai raison alors soyez d'accord avec moi sur cela et avertissez les gens. Cet homme qui va avec elle à l'aéroport, d'habitude dans le secteur pour les voyageurs (dans les aéroports), personne ne peut entrer à part les gens qui voyagent. Donc son *Mahram* va l'accompagner à ce secteur d'attente (pour les voyageurs seulement) et partir ensuite. C'est ce qu'arrive d'habitude. S'il part, est-ce qu'ils sont certains à 100 % que l'avion va partir à l'heure ? Non, il peut être retardé. S'il part à l'heure prévue, garantit-on que les conditions météorologiques resteront appropriées ou se pourrait-il que la situation contraigne l'avion à revenir (c'est-à-dire de nouveau à terre) ? La réponse est que ces situations peuvent arriver. Même si elle continue sur le vol et parvient au lieu où l'avion doit atterrir, cela peut ne pas être faisable. L'avion peut aller à un tout autre lieu. Ainsi qui la recevra dans cet autre aéroport (c'est-à-dire l'aéroport d'escale) ? Ainsi s'il est décrété qu'elle atterrisse à l'aéroport où elle a l'intention de se poser, c'est un *Mahram* reconnu qu'il la recevra, et sa rencontre est-elle garantie au moment de son arrivée ? On ne garantit pas cela. Il peut tomber malade et il peut se perdre ou il pourrait être pris dans un embouteillage. Tout cela est possible, n'est-ce pas ? Mais disons que tous ces obstacles n'arrivent pas et la chose se passe aussi bien que prévu. Qui est la personne qui sera assise à côté d'elle dans l'avion ? Allah est plus savant. Il se peut qu'un homme honorable soit assis à côté d'elle, qui a du respect pour les femmes musulmanes et la protégera du mal. Il pourrait être meilleur que son vrai *Mahram*. Et il se peut aussi qu'un homme mauvais, comploteur et déloyal soit assis à côté d'elle, qui la dupera et essayera de la séduire. Donc la question reste dangereuse. Le Législateur (Allah) a extrêmement

prévu ce qui est nécessaire pour protéger l'honneur. Au point qu'Allah, le Puissant et Majestueux, dit : ***« Et n'approchez point la fornication. »*** [Al-Isra' :32] Il (Allah) n'a pas dit : « Et ne commettez pas *Az-Zina* (la fornication, l'adultère). » Ceci pour que nous restions loin de tout qui pourrait être le moyen qui mène à *Az-Zina*. Donc l'obligation sur le croyant qui craint Allah, le Puissant et Majestueux et qui estime que défendre l'honneur des femmes de sa famille consiste en ce qu'il ne permette à aucune des femmes de sa famille de voyager sauf avec un *Mahram* (parent masculin ou son mari). La question est très facile. Allez avec elle (à sa destination) et revenez. Il n'y a aucune surcharge en cela. Et la louange est à Allah.

Article tiré du site assalafi.com

Source : *Al-Fatawa As-Shar'iya fil-Masa'il il-'Asriya min Fatawa 'Ulama' il-Balad il-Haram*, pp. 452-454.

Traduit par Aqil Walker

Traduit en français par les salafis de l'Est